

Élèves nés au Canada

Preuves d'identité acceptées

- Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
- Certificat de changement de nom (émis par le ministère de la Justice du Québec)
- Certificat du jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse)
- Confirmation d'un jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse)
- Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
- Certificat de statut d'Indien
- Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil